

LA CNL,
votre association de proximité



Fédération CNL d'Ille-et-Vilaine
3 allée de Malmöe - 35200 Rennes
Tél : 02.99.22.20.50
E-mail : cnl35malmoe@orange.fr
www.cnl35.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Avec la CNL,
je m'informe, je me défends, je m'engage.

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CP.....

VILLE.....

TÉLÉPHONE.....

EMAIL.....

SIGNATURE

L'adhésion comprend l'abonnement à la revue Logement et Famille (10 numéros par an), l'accès à l'espace réservé aux adhérents sur le site www.lacnl.com et une aide juridique pour vos démarches.

Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion dans une enveloppe affranchie au tarif en vigueur à l'adresse de votre contact local indiqué ci-dessus ou à Confédération Nationale du Logement, 8 rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex.

La fédération CNL de votre département prendra contact avec vous dès réception de ce document.

LA CNL,
première association
de défense des habitants

Forte de 100 ans d'expérience, la CNL est la première association représentative des locataires en France. Elle est aussi une association agréée de consommateurs et d'éducation populaire.

AGIR AUJOURD'HUI
pour améliorer le quotidien

Avec la CNL,
je fais respecter mes droits
de consommateur et d'habitant.

Avec la CNL,
je m'engage pour conquérir
de nouveaux droits.

Avec la CNL,
je choisis l'action collective face
aux difficultés communes.

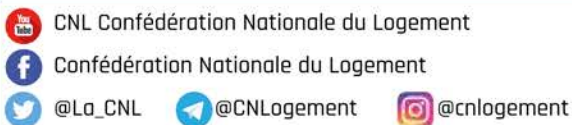
.....
*Plus de 600 représentants CNL des locataires
dans les CA des organismes hlm et epl*

*4 600 associations locales réparties dans
89 fédérations départementales*

Plus de 70 000 familles adhérentes
.....

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

8 rue Mériel - BP 119 - 93100 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 57 04 64 - Email : cnl@lacnl.com - www.lacnl.com



QU'EST-CE QUE LE SCORING ?



Le scoring est un système de classification des produits selon un code couleur allant de **A en vert à D ou G en rouge** permettant aux consommateurs de comparer, en un simple coup d'œil, les performances énergétiques et l'impact environnemental de n'importe quel produit. Très pédagogique, il est facile à comprendre, **pour les adultes comme pour les enfants.**

Grâce à la volonté des citoyens de consommer mieux, économe et durable, le scoring a été étendu à plusieurs secteurs ces dernières années.

LE SCORING DES PRODUITS ÉLECTROMÉNAGERS

Où sont donc passés les réfrigérateurs, téléviseurs, machines à laver, lave-vaisselles et autres appareils électro-ménagers qui portaient jusqu'à présent l'étiquette A ++++ ?

Aujourd'hui, le barème institué en 1992, et modifié en 2011, s'adapte simplement à l'amélioration de la qualité énergétique et aux caractéristiques des appareils actuels.

LA CLASSIFICATION SUBIT DONC QUELQUES CHANGEMENTS :

Il existe désormais 7 catégories étiquetées de A à G : A correspond à la meilleure qualité énergétique et G à la moins performante

Les appareils anciennement A ++++ sont répartis sur ces 7 nouvelles catégories

Les échelles prévoient les améliorations techniques des années à venir

L'information est complétée par de nouvelles indications pour le consommateur

En ne reconnaissant pas le signe + sur les étiquettes, le consommateur peut penser que les produits ont baissé en qualité... mais au contraire ! Le nouveau système offre une classification plus fine et surtout, propose le même format de lecture que d'autres classifications par couleur et lettre qui nous accompagnent déjà dans notre vie quotidienne.

LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE)

Depuis sa création en 2006, le DPE concrétise la volonté de réduire drastiquement l'émission de gaz carbonique du secteur du logement d'ici 2050.

Aujourd'hui, le ministère estime à 4,8 millions, le nombre de passoires énergétiques en France. Ce sont ainsi 17 millions de Français (1 sur 6) qui vivent dans des appartements classés F ou G selon le DPE.

LES AMÉLIORATIONS DU NOUVEAU DPE :

- **Unification de la méthode de calcul** en supprimant la méthode dite « sur facture » et en s'appuyant uniquement sur les caractéristiques physiques du logement.
- **Recommandations de travaux** sous forme de deux scénarios : le premier visant l'étiquette E (et sortir ainsi de l'état de passoire énergétique), et le deuxième, dans la mesure du possible, l'étiquette B.
- **Opposabilité du DPE** : si un diagnostic révèle une différence importante entre la performance énergétique réelle et celle communiquée dans le DPE, les informations seront opposables au vendeur ou bailleur.

Moins de 50	A	Econome / zéro consommation
51 à 90	B	Basse consommation
91 à 150	C	Haute performance énergétique
151 à 230	D	Moyenne basse
231 à 330	E	Moyenne haute
331 à 450	F	Energivore
Plus de 450	G	Très énergivore

ET BIENTÔT UN SCORING DES PRODUITS MÉNAGERS ?

Constatant que les consommateurs manquent cruellement d'informations lors de l'achat de produits ménagers, pourtant toxiques, l'INC et les associations de défense des consommateurs comme la CNL proposent la mise en place d'un « ménagscore ».

Prétextant le manque de place sur les étiquettes, les professionnels de la chimie se sont opposés à son déploiement.

C'est pourquoi nous avons alors proposé :

- la mise en place d'étiquettes amovibles pour les slogans publicitaires,
- l'affichage de panneaux explicatifs des pictogrammes en magasin,
- la délimitation d'une surface maximale (20 %) dédiée au marketing sur les étiquettes afin de laisser de la place à l'information.

Toutes ces propositions ont été rejetées par les professionnels, aucunement décidés à faire le moindre effort pour réduire la publicité qui pollue la lisibilité des étiquettes et donc l'information auprès des consommateurs !

La CNL demande une véritable prise en compte des intérêts et des attentes des consommateurs ainsi qu'une responsabilisation de tous face aux enjeux sanitaires, sociaux et écologiques.

L'extension de la mise en place d'une classification couleur et de l'abécédaire à de nombreux domaines de notre vie quotidienne permettra à chacun de faire des choix de consommation éclairés et respectueux de la santé et de l'environnement.